



LIGUE RÉGIONALE DE TIR DAUPHINÉ - SAVOIE

Ardèche - Drôme - Isère - Savoie - Haute-Savoie



Seyssinet, le 23 septembre 2010.
JCA/cd/ADM10/11- REP 33682

Copie pour information :

Présidents Associations du Dauphiné-Savoie
Membres du Comité Directeur de Ligue

Lettre avec RAR.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
Monsieur le Président : Jean-Richard GERMONT
38, Rue Brunel
75017 PARIS

Objet : Réponse à votre lettre RAR du 9 septembre 2010 concernant les dysfonctionnements de la gestion des licences, **avec droit de réponse sur le site fédéral.**

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier, j'écarte vos propos volontairement excessifs ainsi que les accusations à notre encontre (ce qui dénote un manque de maîtrise de votre part). En effet, il n'est nullement injurieux de dénoncer une gestion catastrophique. J'EN RESTE DONC UNIQUEMENT AUX FAITS.

- Avant votre arrivé au Comité Directeur de la FFT, la création et la distribution des licences s'effectuait sans difficulté, sauf pour la ligue de Champagne (*de Michel Boulanger*), et ceci pour des raisons connues de tous !
- Pour la saison 2008-2009 : aucun problème majeur à signaler. Les licences sont parvenues en lieu et temps. En partie grâce au travail de Jean-Luc Collignon, responsable des licences, qui était disponible et à l'écoute des ligues et des clubs.
- Pour la saison 2009-2010 : vous avez convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour réformer la gestion statutaire des licences.
- Une majorité nette s'est opposée à ces réformes ; après de multiples discussions, vous avez proposé de maintenir le système actuel et d'essayer, à titre expérimental, un système informatisé.

La ligue Dauphiné-Savoie, qui n'est pas opposée à un système informatisé s'il est conforme aux statuts fédéraux, a décidé d'attendre la mise en place du circuit expérimental. Nous avons attendu la modernisation du circuit des licences... et **nous n'avons pas été déçus.** !

Courant août, n'ayant toujours pas reçu nos licences, nous apprenons que Philippe Crochard, Président de la ligue d'Île de France, et bénévole, a signalé à la fédération que les 25.000 licences reçues étaient inexploitablees (*pour les raisons que vous savez*). Il s'est donc avéré nécessaire d'interrompre la distribution en cours, de tout mettre à la poubelle... et de faire réimprimer toutes les licences !

Vous avez imputé ces retards aux services que « vous dirigez » et là... nous apprenons le licenciement de Jean-Luc Collignon, désigné comme le bouc émissaire de ce dysfonctionnement.

Or il s'avère que le bon à tirer des licences défectueuses a été signé par votre bras droit, le nouveau directeur, le DAF (*que vous avez recruté pour un coût annuel d'environ 150.000 €, soit un salaire mensuel de 8.500 € brut*) !

Jean-Luc Collignon, déjà licencié au moment des faits, a saisi le Conseil des Prud'hommes pour défendre ses droits (*c'est le 10^{ème} contentieux avec le personnel fédéral*).

Aujourd'hui, de concert avec votre secrétaire général Mr BOULANGER, pour justifier vos errements, vous criez au sabotage, voire même au complot...mais un complot fomenté par qui ? Vous dirigez tout, vous avez « viré » la moitié du personnel du siège fédéral, et l'autre moitié est terrorisée.....

Il est temps de prendre conscience, Monsieur le président, que les ligues fédérales et les clubs qu'elles administrent collectent plus de 5.200.000 €uros de cotisations au profit de la fédération (soit les 2/3 du budget fédéral). Ces ligues, tous leurs clubs et tous les licenciés sont en droit d'attendre à ce prix une gestion performante et efficace des licences et de la vie fédérale !

Or, depuis votre implication dans le système ce n'est malheureusement plus le cas ! Nous allons de mauvaises surprises en catastrophes, et ce, au plus grand désarroi des présidents d'associations de notre ligue. C'est la raison qui a motivé notre courrier.

Quant aux délégations de signatures pour lesquelles vous semblez faire grand cas après dix mois de réflexion, une réponse spécifique vous sera adressée.

Enfin, vous avez cru devoir publier sur le site fédéral votre correspondance dans laquelle vous nous impliquez. Ceci nous contraint à solliciter un droit de réponse, sur ce même site fédéral, en application des dispositions de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004.

Avec nos salutations respectueuses et sportives.

Jean-Claude ANTON,
Président Ligue Régionale de Tir Dauphiné-Savoie.

